

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'organisation locale, de l'intercommunalité
et du contrôle de la légalité
affaire suivie par Martine Latinier
☎ 02.97.54.85.79
☎ 02.97.54.87.40

PREFECTURE DU MORBIHAN

ARRÊTE
N° 08 - 64

Relatif à la modification des statuts du syndicat mixte du Loc'h et du Sal

**LE PREFET DU MORBIHAN,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2006 autorisant la création du syndicat mixte du Loc'h et du Sal ;

Vu la délibération du comité syndical du 17 juin 2008 relative à la modification de ses statuts ;

Vu les délibérations favorables des conseils communautaires de :

-de la communauté de communes du Loc'h du 17 octobre 2008 ;

-de la communauté de communes du pays d'Auray du 2 octobre 2008 ;

Vu la délibération favorable du conseil municipal de la commune de Plescop du 22 septembre 2008 ;

Considérant qu'il y a unanimité sur ces modifications ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE :

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé et par conséquent l'article 4 de statuts sont modifiés comme suit :

« *Le siège du syndicat mixte est fixé à PLESCOP* »

Article 2 : L'article 6 des statuts (bureau) est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Le comité syndical élit en son sein un bureau composé :*

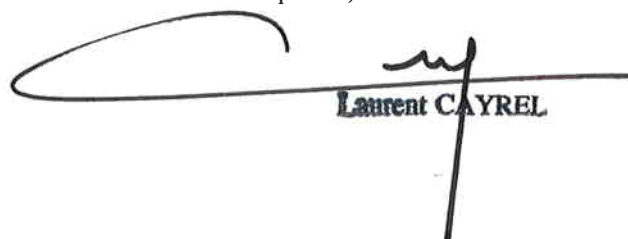
- *du président*

- *de vice-présidents : le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.* ».

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Lorient, le président du syndicat mixte du Loc'h et du Sal, les présidents des communautés de communes adhérentes, le maire de Plescop, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le **28 OCT. 2008**

le préfet ,



Laurent CAYREL